

Noisy-le-Grand le 28 juin 2018,

**Objet** : Trousseau des internes.

Vous trouverez, ci-dessous, le trousseau de référence pour les élèves internes. Nous restons à votre disposition pour de plus amples détails.

⚠ Pensez à marquer les affaires de votre enfant ⚠



**Affaire suivie par**  
Enzo BERNARD  
Anne Laure JUILLARD  
CPE

**Téléphone**  
01 58 84 74 50

**Courriel**  
enzo.bernard@ac-creteil.fr  
anne-laure.chaisse@ac-creteil.fr

**Adresse**  
1, allée Christophe Colomb  
93160 NOISY LE GRAND

**Site web**  
<http://international-noisylegrand.webcollege.fr/>

**Horaires**  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi  
de 8h00 à 18h30  
Mercredi  
de 8h00 à 12h00

<p><u>Hygiène</u></p>	<p>Draps de bain</p> <p>Nécessaire de toilette</p> <p>Brosse à dent</p> <p>Dentifrice</p> <p>Gel douche</p> <p>Déodorant bille</p> <p>Les produits en spray sont interdits, ils peuvent être à l'origine d'un déclenchement de l'alarme incendie.</p>
<p><u>Vêtements</u></p>	<p>Nécessaire pour s'habiller pour 4 jours (une tenue en plus en cas d'imprévu). La tenue doit être adaptée à la saison (Pull, manteau, écharpes,...).</p> <p>Vêtements de sport (voir liste de fourniture scolaire sur ENT)</p> <p>Pyjama</p> <p>Chaussons</p> <p>Sac de linge sale</p>
<p><u>Draps</u></p>	<p>Les draps fournis par l'établissement répondent à des règles de sécurité, il est interdit d'apporter les vôtres.</p> <p>⚠ Pensez à prendre le chèque de caution de 40€ ⚠</p>
<p><u>Affaires personnelles</u></p>	<p>Deux cadenas de taille normal. Pensez à prendre votre chargeur et des livres...</p>

*En cas de doute merci de demander l'autorisation aux surveillants et/ou au CPE pour compléter ce trousseau.*

⚠ Médicaments et prescription médicale :

Les médicaments sont interdits dans l'internat. En cas de prescription médicale, merci de fournir au CPE référent de l'internat : l'ordonnance, la boîte de médicament et la notice.

**Téléphone et objets de valeur :**

Les smartphones ne sont pas autorisés, les téléphones doivent être basiques qui ne peuvent pas accéder à internet. Les objets de valeurs (instruments de musique, mp3, consoles portables...) doivent être remis au CPE référent de l'internat et seront stockés sous clefs.

Enzo BERNARD  
CPE Référent internat.